

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31-07 2023

N°56-2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 25 juillet 2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Laure de MAISONNEUVE, Véronique DESMARICHAUX, Romain TESSIER

Absents ou excusés : Sylvie LEBON, Karine GAZEAU, Frank RABILLE
Karine GAZEAU a donné pouvoir à Annie RENOUF

Secrétaire : Annie RENOUF

**56- 2023 PARTICIPATION DES CONSORTS CANTIN A L'EXTENSION DU
PLATEAU RALENTISSEUR RUE DU STADE DANS LE CADRE DE LA
REALISATION DU LOTISSEMENT PRIVE LE CLOS DU CORMIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts CANTIN, qui sont propriétaires d'un terrain cadastré C 1381, le Clos du Cormier, ont déposé un permis d'aménager sur cette parcelle. Cette demande de permis d'aménager répond aux exigences du PLU mais nécessite un prolongement du ralentisseur communal, actuellement installé rue du stade, pour permettre une sortie de ce nouveau lotissement dans de bonnes conditions.

Un devis a été réalisé pour cet aménagement et s'élève à 4 250€ H.T.

Les Consorts Cantin acceptent de financer cette opération obligatoire pour permettre une sortie du Clos du Cormier en toute sécurité et les Consorts Cantin acceptent les termes de la convention jointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention avec les Consorts Cantin
- Autorise le Maire ou un adjoint à la signer
- Autorise la commune à faire l'appel de fonds auprès des Consorts Cantin

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme au registre en mairie

Le 31/07/2023

Le Maire,

Edouard de La BASSETIERE

